



RUE ROBIN

Avis aux Contribuables

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle de contribution foncière spéciale pour l'élargissement de la rue Robin, vis-à-vis du lot du cadastre No 974 subdivisions 30, 92 et 150 du quartier Saint-Jacques, maintenant LaFontaine, de la Cité de Montréal, est complété et est maintenant déposé au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière sont par le présent sommées d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,
Trésorier de la Cité.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, 8 août, 1904.



BUREAU des EXAMINATEURS des PLOMBIERS

Ce bureau se réunira mercredi, le 17 août, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle des Plombiers du marché Saint-Laurent, rue Saint-Laurent, pour examiner les aspirants plombiers et maîtres-plombiers qui se présenteront.

ALCIDE CHAUSSE,
Secrétaire.

HOTEL DE VILLE,
Montréal, 11 août, 1904.

EGOUTS

DEPARTEMENT DE LA VOIRIE.

Des soumissions cachetées adressées au Greffier de la Cité et portant à l'endos "Soumissions pour Egoûts," seront reçues au bureau du Greffier de la Cité jusqu'à lundi, le 22 août, 1904, à midi, pour la construction d'égouts dans les rues ou parties de rues ci-dessous mentionnées avec les raccordements nécessaires suivant les profils et devis que l'on peut voir au bureau du soussigné, savoir:

Rue Mitcheson.—De la rue Marie-Anne en allant vers le nord à une distance de 125 pieds.

Rue Nolan.—De la rue Déséry à la rue Moreau.

Les soumissions seront ouvertes par le Greffier de la Cité en présence des intéressés à la première assemblée de la Commission de la Voirie, après la réception desdites soumissions.

La plus basse ni aucune autre des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

La Commission se réserve le droit d'accepter des soumissions pour un ou plusieurs égouts.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devant en donner avis à l'inspecteur de la Cité sans retard, et une fois l'égout construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif dudit raccordement.

Toutes réclamations pour égouts existants déjà dans les dites rues devront être produites au bureau de l'inspecteur de la Cité sous deux mois après l'achèvement du nouvel égout.

Toutes informations se rapportant à l'égout que l'on doit construire seront fournies au bureau de l'inspecteur de la Cité. Le tout d'après le règlement No 298 concernant les égouts.

Par ordre,

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, 11 août, 1904.



ROBIN STREET

Notice to Ratepayers

PUBLIC NOTICE is hereby given that the roll of special assessment for the widening of Robin street opposite cadastre No. 974, subdivisions 30, 92 & 150 St. James, now LaFontaine ward of the City of Montreal, is completed and is now deposited in the office of the undersigned, at the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment, are required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within ten days from this date, without further notice.

W. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 8 August, 1904.



BOARD OF EXAMINERS OF PLUMBERS

This board will meet on Wednesday, the 17th of August, at 2 o'clock, p. m., at Plumbers' Hall, St. Lawrence Market, St. Lawrence street, for the purpose of examining candidates desiring to qualify either as plumbers or as master-plumbers who will then and there come forward.

ALCIDE CHAUSSE,
Secretary.

CITY HALL,
Montreal, August 11th., 1904.

SEWERS

ROAD DEPARTMENT.

Sealed tenders addressed to the undersigned and endorsed "Tender for Sewers" will be received at the office of the City Clerk until noon on Monday, the 22nd. of August, 1904 for the construction of sewers in the undermentioned streets or sections of streets with the necessary connections according to the sections and specifications on view in the office of the undersigned, viz:

Mitcheson street.—From Mary-Ann street to a distance of 125 feet, northwards.

Nolan street.—From Desery street to Moreau street.

Tenders will be opened by the City Clerk in the presence of the interested parties at the first meeting of the Road Committee following the reception of said tenders.

The lowest or any tender will not necessarily be accepted.

The Committee reserve the right of accepting tenders for one or more sewers.

Proprietors wishing connections must notify the City Surveyor at once, as after sewers are completed, permit must be taken out and sum deposited to cover estimated cost of such connections. Claims for existing sewers in said streets must be filed with the City Surveyor within two months after the completion of the new sewer.

Any information with regard to sewers to be built will be given at the office of the City Surveyor, all in accordance with By-law No. 298 concerning sewers.

By order,

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

City Surveyor's Office,
CITY HALL,

Montreal, 11th. August, 1904.